



**PRÉFÈTE  
DE LA SOMME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **ARRÊTÉ**

### **Installations Classées pour la Protection de l'Environnement Société Procter&Gamble à AMIENS Abrogation d'arrêté de mise en demeure**

**LA PRÉFÈTE DE LA SOMME  
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

**Vu** le code de l'environnement et notamment ses articles L. 171-6, L. 171-8, L. 172-1, L. 511-1 et L. 514-5 ;

**Vu** le code des relations entre le public et l'administration ;

**Vu** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** le décret du 21 décembre 2018 nommant Madame Myriam GARCIA, secrétaire général de la préfecture de la Somme ;

**Vu** le décret du 4 janvier 2019 nommant Madame Muriel NGUYEN, Préfète de la Somme ;

**Vu** l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter délivré le 11 mars 2009 à la société Procter&Gamble Amiens pour les installations qu'elle exploite rue André Durouchez, Zone Industrielle Nord à AMIENS (80 082) ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 07 février 2020 portant délégation de signature de Madame Myriam GARCIA, secrétaire général de la préfecture de la Somme ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 14 juillet 2020 mettant en demeure la société Procter&Gamble de respecter la prescription 4.3.7 de son arrêté préfectoral d'autorisation du 11 mars 2009 relative au respect des valeurs limites de pH des eaux usées en sortie de site ;

**Vu** la visite d'inspection réalisée, par l'inspection des installations classées, le 02 septembre 2020 sur le site précité et le rapport d'inspection du 21 septembre 2020, établi à la suite de celle-ci ;

**Considérant** que la société Procter&Gamble a été mise en demeure, le 14 juillet 2020, de se mettre en conformité vis-à-vis des dispositions prévues par l'article 4.3.7 de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 11 mars 2009 susvisé ;

**Considérant** qu'au cours de la visite d'inspection du 02 septembre 2020, l'inspection des installations classées a constaté que l'exploitant avait mis en œuvre les actions permettant de lever les dispositions de l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 14 juillet 2020 ;

**Considérant** que, compte-tenu de ces éléments, les prescriptions de l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 14 juillet 2020 peuvent donc être levées ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture de la Somme ;

## **ARRÊTE**

### **Article 1<sup>er</sup> :**

Dès la notification du présent arrêté, les dispositions de l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 14 juillet 2020, relatif au dépassement des valeurs de PH en sortie du site, délivré à la société Procter&Gamble, située rue André Durouchez, zone industrielle Nord à AMIENS (80 082) sont abrogées.

### **Article 2 : Publicité**

En vue de l'information des tiers, le présent arrêté est publié sur le site Internet de la préfecture qui a délivré l'acte pendant une durée minimale de deux mois.

### **Article 3 : Délais et voies de recours**

Conformément à l'article L.171-11 du code de l'environnement, la présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction.

Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, elle peut être déférée à la juridiction administrative compétente, le tribunal administratif d'Amiens, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, le cas échéant par le biais de l'application « télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

### **Article 4 : Exécution**

La Secrétaire Générale de la Préfecture de la Somme, le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Hauts-de-France et l'inspection de l'environnement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la société Procter&Gamble AMIENS.

Amiens, le **28 SEP. 2020**  
Pour la préfète et par délégation,  
La secrétaire générale,

  
Myriam GARCIA